



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

## MAI

NUMERO SPECIAL N° 37

ISSN 0996 " 7494

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

**<http://www.manche.gouv.fr>**

**Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

## S O M M A I R E

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....2  
*Arrêté n° DDTM-SEAT n°2017-4 du 2 mai 2017 fixant la période d'interdiction de broyage et de fauchage des parcelles en jachère*

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
---

*Arrêté n° DDTM-SEAT n°2017-4 du 2 mai 2017 fixant la période d'interdiction de broyage et de fauchage des parcelles en jachère*

Art. 1 : Il ne pourra être procédé au broyage ou au fauchage des parcelles en jachère entre le 5 mai 2017 et le 13 juin 2017 inclus dans le département de la Manche.

SIGNÉ : LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER, JEAN KUGLER